



Ne pas remplir

N° contrat _____

Inscription

Nom _____

Prénom _____

F M _____ Date de naissance _____

Rue/No _____

NPA/Localité _____

E-mail _____

Tél. portable Élève Si mineur, parent _____

Autre-s membre-s de la même famille inscrit-s vivant sous le même toi (prénom-s) _____

Individuels

Dès 6 ans

16 cours par semestre

Batterie

Chant

Guitare

Piano

30' _____ 656.-

45' _____ 960.-

60' _____ 1'248.-

"Sensibilité, confiance en soi, valorisation et motivation sont les maîtres-mots de l'école."

Collectifs

Sur demande, essai sans engagement

Éveil musical _____ 294.-

4 à 6 ans • 3 à 10 participants
16 cours de 45 minutes

Éveil vocal _____ 392.-

6 à 10 ans • 3 à 10 participants
16 cours de 60 minutes

Chorale _____ 238.-

Dès 16 ans • 15 à 30 participants
16 séances de 1h45 + concert-s

Tarifs semestriel
Taxe unique de CHF 40.-

Option +

Un minimum de pratique est requis

16 cours individuels + 3 ateliers en groupe + 1 concert au SEMESTRE 2.

Inscription au SEMESTRE 1 pour une durée de 2 SEMESTRES.

Les dates des ateliers et du concert sont annoncées à l'avance par l'école et se déroulent les samedis. **Un engagement sérieux de la part de l'élève est requis, avec une présence OBLIGATOIRE aux ateliers.**

Batterie Guitare

Chant Piano

30' _____ 758.-

45' _____ 1'038.-

60' _____ 1'302.-

Informations IMPORTANTES

Réduction de 10 % pour le 2e membre de la même famille et les suivants vivant sous le même toit, sur le 2e cours et suivants.

Les COMMUNICATIONS IMPORTANTES et les FACTURES sont transmises par e-mail.

ATTENTION les cours se paient d'avance !

Le présent formulaire tient lieu de contrat. En le signant, j'atteste l'avoir lu et j'accepte les conditions d'inscription du 1^{er} décembre 2023.

Lieu et date _____

Signature _____

(du représentant légal pour les mineurs)



Conditions d'inscription

I Dispositions générales

A Année scolaire

1. L'année scolaire est divisée en deux semestres.
SEMESTRE 1 : fin août à fin janvier
SEMESTRE 2 : fin janvier à début juillet
2. **Les vacances et les jours fériés sont définis par le plan scolaire des lycées du canton de NEUCHÂTEL.**
3. Les cours coïncidant avec des jours fériés sont d'office reportés à une date ultérieure.

B Frais d'inscription

1. Une taxe d'immatriculation (finance d'inscription et frais de dossier) est perçue pour chaque nouvel élève, elle est ajoutée à la première facture.
2. La résiliation du contrat annule la validité de l'immatriculation.

C Inscription

1. Les demandes d'inscription peuvent être adressées à la direction en tout temps.
2. Lors d'inscription en cours de semestre, l'écolage est calculé en fonction du nombre de cours restants.
3. **Toute inscription se renouvelle tacitement de semestre en semestre**, sauf en cas de modification des conditions d'inscription ou des tarifs.

D Tarifs

1. Les tarifs sont valables pour toute la durée du semestre. Le formulaire d'inscription fait foi, il définit également les réductions et les éventuels arrangements avec l'école.

E Engagement

1. **L'inscription engage l'élève** (ou, si mineur, son représentant légal) **pour toute la durée du semestre ou pour ce qu'il en reste**.
2. Le règlement de la ou des factures est nécessaire avant le commencement des cours. L'élève ne sera pas autorisé à participer aux cours en cas de non-paiement. Aucun remplacement ne sera effectué pour les leçons manquées, et la totalité du montant restera due. Des frais administratifs non négociables de **CHF 30.-** seront appliqués à chaque rappel.

F Absences

1. Tout empêchement de l'élève ou du professeur doit être annoncé à l'autre partie préalablement 24h à l'avance.
Un cours manqué par l'élève n'est ni remplacé ni remboursé.
2. Un cours manqué par le professeur est d'office reporté en fin de semestre aux dates prévues à cet effet (voir planning). Un professeur peut ponctuellement décider de se faire remplacer, l'élève est tenu d'accepter son remplaçant.

G Résiliation

1. **TOUTE RÉSILIATION aux cours doit être adressée par écrit (courrier ou e-mail) à la direction, au plus tard un mois avant la fin du semestre en cours (31 DÉCEMBRE & 31 MAI).** Passé ce délai, l'écolage du semestre suivant est dû.

H Cours & organisation

1. Les dates des ateliers en groupe et des concerts sont fixées par l'école. Elles sont annoncées à la fin du semestre pour le semestre suivant. Pas de changement possible.
2. Le rythme étant une base importante dans l'apprentissage de la musique, tout élève peut-être amené à faire un cours de rythmique à la place de son cours habituel.

I Discipline

1. Les cours ne sont pas publics, cependant les parents et les tiers peuvent y assister occasionnellement avec l'autorisation du professeur.
2. L'école se réserve le droit de renvoyer l'élève du cours si ce dernier ne respecte pas les codes de conduite.

J Compétences

1. Seule la direction peut tenir compte de certaines circonstances particulières et décider de déroger aux présentes conditions.

II Dispositions particulières

A Assurance

1. L'assurance accident est à la charge de l'élève.
2. L'école décline toute responsabilité en cas d'accidents, de vols ou de dégâts concernant les effets personnels.
3. L'élève mineur est sous la responsabilité de l'école uniquement durant son cours.

B Droit à l'image

1. L'école peut utiliser des images (photos, vidéos) ou des enregistrements sonores d'élèves, pour les publier sur son site internet, à travers différents canaux de diffusion imprimés ou électroniques, dans des publications et pour des présentations institutionnelles.

C Entrée en vigueur

1. Les présentes conditions entrent en vigueur le : **1^{er} décembre 2023.**